

1. Gouvernance des entreprises

1.6 Planification de la Fermeture

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Les entreprises doivent reconnaître que la fermeture d'un site peut poser des risques importants et durables pour la sécurité et l'environnement, et peut avoir d'importantes répercussions négatives sur la réputation de l'industrie extractive.

Les entreprises doivent évaluer les responsabilités liées à la fermeture du site avant même le début de sa construction et mettre ces évaluations à jour, à intervalles fréquents, en recourant à des spécialistes fiables. Ces évaluations doivent être conformes aux lois applicables des pays concernés, ou à défaut de telles lois, elles doivent s'inspirer des pratiques exemplaires de l'industrie en cette matière. Avant d'entreprendre un projet, les entreprises doivent procéder à une évaluation approfondie de la biodiversité, évaluation qui servira à des fins de comparaison.

Questions pour l'auto-évaluation

- Un processus a-t-il été prévu pour évaluer fréquemment les responsabilités liées à la fermeture de chacun des sites du projet, conformément aux normes juridiques et autres normes pertinentes?

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Page 23 \(Chapitre II. Principes généraux. Recommandations 10.11\)](#)

RESSOURCES ADDITIONNELLES

(anglais seulement) Financial Assurance for Mine Closure and Reclamation. Disponible à la bibliothèque Web d'ICMM.

<http://www.icmm.com/publications/pdfs/282.pdf>

(anglais seulement) Planning for Integrated Mine Closure: Toolkit. Disponible à la bibliothèque Web d'ICMM.

<http://www.icmm.com/website/publications/pdfs/310.pdf>

L'Association minière du Canada: Cadre VDMD sur la fermeture de mines

http://mining.ca/sites/default/files/documents/TSM_Mine_Closure_Framework.pdf